

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe).

Secrétaire de séance : Mme Mathilde WISSOCQ

Affiché le : 07/07/2023

5. Signature d'un devis complémentaire relatif à la création d'un TGBT puissance 240 kVA dans le cadre de la restructuration du restaurant scolaire.

En raison du choix de passer de l'énergie gaz en électricité sur les appareils de cuissons et des nouveaux besoins énergie électrique pour alimenter les évaporateurs de certains locaux, le bilan de puissance approche les 230 kVA suivant les coefficients de foisonnement de fonctionnement des appareils.

Ainsi, il est nécessaire de créer un Tableau Général Basse Tension (TGBT) puissance 240 kVA et d'ajouter des protections en adéquation avec les puissances des appareils. L'alimentation se fera par conséquent par l'intermédiaire d'un tarif jaune de 240 kVA / 400 A avec le remplacement du disjoncteur différentiel général en place qui alimente les 4 disjoncteurs alimentant les autres bâtiments (écoles élémentaire et maternelle, restaurant scolaire et ALSH) ainsi que les 4 câbles amont non dimensionnés à recevoir l'intensité générale potentielle de 400A pour la nouvelle puissance de 240 kVA.

Deux devis doivent par conséquent être signés afin de réaliser ces modifications : un de 4 169 € HT soit 5 002,80 € TTC et un de 16 600 € HT soit 19 920 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer un devis de 4 169 € HT soit 5 002,80 € TTC et un de 16 600 € HT soit 19 920 € TTC à l'entreprise GECC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

